

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maxime Gagné

<https://www.cadre21.org/membres/6dca20c7787f3b913c7d1c0c>

Date d'obtention : 2022-09-06 19:04:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est primordial d'agir rapidement. Que la situation peu facilement dégénérer vue l'ampleur des réseaux sociaux aujourd'hui. Nous devons également agir en collaboration avec le service de police suite au remplissage de la grille d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon approche envers l'investigateur sera d'une approche rapide pour confisquer le cellulaire et ensuite communiquer avec le service de police. Il est important de respecter la chaîne d'intervention et le code civil.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

d'absolument vérifier qu'aucun jeune ne me présente la dites publications/photos.

d'avoir une approche rassurante et de lui poser les bonnes questions.

d'avoir une intervention efficace pour agir rapidement.